

TRAIL DU LOUP BLANC 2019

REGLEMENT DU TRAIL DU LOUP BLANC 2019 TRAIL URBAIN, 15KM, 23KM, 30 KM et 55 KM

Le Trail du Loup Blanc est une épreuve nature de course à pied. Les parcours vont presque exclusivement emprunter des chemins et monotraces dans les bois ainsi que des passages hors-pistes. Les différentes épreuves proposent des parcours variés, parfois difficiles et en autosuffisance alimentaire.

Tou·tes les participant·es sont donc tenus de respecter le règlement suivant.

Article 1 : L'organisation

Le Trail du Loup Blanc est organisé le week-end du 14 et 15 décembre 2019. Il est co-organisé par les sections triathlon (affiliée FFTri) et athlétisme (affiliée FFA) des SAM Guéret.

Ce règlement s'applique aux 5 épreuves proposées : un trail urbain, un 15km, un 23 km, un 30 km, un 55 km.

Article 2 : Participation

→ L'épreuve de **trail urbain** de 8 km (env. 150m de d+) est ouverte aux licenciées et aux non licenciées âgées de 16 ans et plus (catégories : cadette ; juniore ; espoir ; sénior ; vétérane).

Epreuve exclusivement féminine, sans classement, à but caritatif.

→ L'épreuve de **15km (env. 500m d+)** est ouverte aux licencié·es et aux non licencié·es âgé·es de 16 ans et plus (catégories : cadet·te ; junior·e ; espoir·e ; sénior·e ; vétér·an·e).

→ L'épreuve de **23 km** (env. 750m de d+) est ouverte aux licencié·es et aux non licencié·es âgé·es de 18 ans et plus (catégories : junior·e ; espoir·e ; sénior·e ; vétér·an·e).

→ L'épreuve de **30km (env. 1000m d+)** et l'épreuve de **55 km (env. 2000m d+)** sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés âgés de 20 ans et plus (catégories : espoir·e ; sénior·e ; vétér·an·e).

→ Le **challenge court** (23km + 15 km) est réservé aux espoir·es et +.

→ Le **challenge long** (55 km + 30 km) est réservé aux espoir·es et +

Article 3 : Inscription

Aucune inscription sur place ne sera acceptée sur les épreuves.

Organisation limitée à 2000 coureurs sur le week-end.

TRAIL DU LOUP BLANC 2019

L'inscription à chacune des courses proposées doit faire l'objet d'une inscription par internet sur le site : www.trailduloupblanc.fr

Pour s'inscrire, il faut **compléter le questionnaire en ligne** et **joindre** :

- soit une copie de la **licence sportive en cours de validité** :

- **licence FFA**

- ou licence FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT ou UFOLEP mention sport, athlétisme ou course à pied en compétition.

Ce seront les seules acceptées !

- soit la copie d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition **datant de moins de 1 an le jour de la course**.

Aucune inscription ne sera validée sans la présence d'un de ces deux documents.

Tout engagement est **ferme et définitif** et **ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit**.

La date limite des inscriptions est fixée au 8 décembre 2019.

Article 4 : Frais d'inscription

Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Aucun paiement par chèque ne sera accepté. Inscription possible en ligne uniquement via un paiement en carte bancaire (CB). **Frais de gestion en sus.**

TARIFS	Avant le 21/10/19	Après le 21/10/19
Trail Urbain	8 € en solo	
15 km	15 € + 5€ le repas	20 € + 5€ le repas
23 km	20 € (repas inclus)	25 € (repas inclus)
30 km	25 € (repas inclus)	30 € (repas inclus)
55 km	45 € (repas inclus)	50 € (repas inclus)
Challenge court	30 € + 5 € le repas du dimanche (repas du samedi compris)	
Challenge long	60 € (repas du samedi et du dimanche compris)	

Article 5 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au GYMNASE DE GRANCHER :

→ **Vendredi 13 décembre de 18h30 à 20h30** pour toutes les courses du samedi et challenge court et long

→ **Samedi 14 décembre** :

- de 6h00 à 7h00 pour le 55 km

- de 7h00 à 8h00 pour le 23 km

- de 17h00 à 18h30 pour le 8 km

TRAIL DU LOUP BLANC 2019

- de 19h00 à 20h00 pour le 15 km et le 30 km

→ **Dimanche 15 décembre :**

- de 7h30 à 8h30 pour le 15 km

- de 7h30 à 9h15 pour le 30 km

**Sauf avis contraire de l'organisateur
sur notre page Facebook ou notre site internet,
il n'y aura pas d'inscription sur place.**

Article 6 : Déroulement des épreuves

Le parcours empruntera de larges chemins mais, également de nombreux sentiers en sous-bois. Il s'agit d'un parcours de pleine nature. Malgré un kilométrage qui n'est pas très important, les parcours proposés seront usants et « cassants ». Un entraînement minimum est donc nécessaire.

- **Balisage**

Il sera effectué avec de la rubalise et des panneaux indicateurs.

- **Ravitaillement**

- **Trail urbain des Louves** : pas de ravitaillement (course en autosuffisance complète)
- **15km** : 1 ravitaillement liquide et solide (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)
- **23 km** : 2 ravitaillements dont 1 liquide et solide et 1 liquide (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)
- **30km** : 2 ravitaillements dont 1 liquide et solide et 1 liquide (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)
- **55 km** : 4 ravitaillements dont 2 liquides et solide et 2 liquides (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)

Ravitaillement à l'arrivée + repas de fin de course inclus dans votre inscription (sauf pour le 15km et le 8 km).

- **Horaires des courses**

Samedi 14 décembre

8h00 : départ du 55 km (navette à 7h15 depuis le gymnase de Grancher)

9h00 : départ du 23 km (navette à 8h15 depuis le gymnase de Grancher)

19h : départ du Trail Urbain des Louves

Dimanche 15 décembre

9h : départ du 15km

9h45 : départ du 30 km



TRAIL DU LOUP BLANC 2019

Barrière horaire pour le 55 km : passage avant 13h00 au 34^{ème} kilomètre (poste 24), soit 5 heures de course maximum

- **Départs et arrivées**

Le départ et l'arrivée se tiendront au gymnase de Grancher, rue Julien NORE à GUERET (23) sauf pour le 55km et le 23km pour lesquels une navette vous emmènera au départ (départ 7h15 depuis le gymnase pour le 55km et 8h15 pour le 23km). Les sites précis de départ de ces deux distances vous seront communiqués ultérieurement.

Des douches et vestiaires seront accessibles au gymnase.

Une consigne disponible et surveillée vous est gratuitement mise à disposition.

Article 7 : Sécurité et matériels obligatoires

- **Sécurité**

Une équipe médicale composée de secouristes et d'un médecin sera présente durant toute l'épreuve. Elle sera composée d'un VSAB sur le site de départ et d'un véhicule tout-terrain mobile placé sur le parcours et d'une ambulance pour rapatriement éventuel vers le site de départ ou le centre hospitalier de Guéret. Des PC sécurité seront également implantés sur le parcours, en liaison avec les secouristes. Un coureur balai fermera le parcours. Le médecin coordonnera les secours.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs sur les routes principales.

Vous pouvez être amenés à couper des routes forestières sans signaleur. Soyez prudent(e)s.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (au ravitaillement, à un poste de contrôle ou à l'arrivée).

- **Matériel obligatoire**

→ **23, 30 et 55 km** : compte tenu de la date hivernale et donc, des conditions climatiques qui peuvent être froides et enneigées, **chaque participant devra prendre le départ avec une réserve d'eau minimum de 0,5L et une réserve alimentaire.**

→ **Uniquement pour le 55km** : **un sifflet et une couverture de survie.**

→ **15 km**: il est recommandé aux participants de prendre le départ avec une réserve d'eau minimum de 0,5L et avec une réserve alimentaire.

→ **Trail Urbain des Louves** : **les participantes devront toutes s'éclairer à l'aide d'une frontale. Une partie du parcours n'est pas éclairée. Prévoir votre réserve personnelle en eau si vous souhaitez boire sur cette distance.**

Le matériel imposé sera contrôlé lors du retrait des dossards. Tout concurrent qui serait contrôlé sur le parcours sans son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié. **Les bâtons sont interdits sur toutes les courses.**

TRAIL DU LOUP BLANC 2019

Article 8 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit différentes assurances pour cette organisation auprès de Alliance Internationale d'Assurance et de commerce (AIAC) pour la responsabilité civile organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties individuelles accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres participants doivent personnellement s'assurer en individuelle accident.

Article 9 : Récompenses et résultats

Chaque participant recevra à son inscription un lot. Pour les podiums, la présence des coureurs ou d'un représentant est obligatoire.

La proclamation des résultats aura lieu le :

- **Samedi 14 décembre :**
 - à 15h00 pour le 55 km et le 23km
 - pas de remise pour le TUL

- **Dimanche 15 décembre :**
 - à 11h30 pour le 15 km et Challenge Court
 - à 14h30 pour le 30 km et Challenge Long

Des lots récompenseront les 3^{es} coureurs au scratch masculin et féminin et les 1^{ers} de chaque catégorie jusqu'à V3.

Article 10 : Sanctions, pénalités et disqualification

Tout coureur ayant coupé le circuit recevra une pénalité de 1h. En cas de récidive, il sera disqualifié automatiquement.

Tout coureur ne respectant pas les bénévoles, les autres coureurs et autres membres de l'organisation sera disqualifié sur simple décision de la direction de course.

Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant.e autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou mobiles) sur lesquelles il/elle pourrait apparaître, prises au cours de cette manifestation, pour la promotion de l'épreuve ou du territoire dans le cadre des supports réalisés par l'organisateur, l'office de Tourisme du Grand Guéret, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ou l'Agence Départementale de Réservation Touristique.

Guéret, le 10 juillet 2019 (version modifiée le 12 novembre 2019)

La direction de course